



Annexe 3 - FICHE PROJET

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Programmation 2026 du contrat de ville de Dijon métropole

**Merci de renvoyer cette fiche à : ddets-polville@cote-dor.gouv.fr
avant le 22 février 2026 minuit**

*Dans le cadre de l'étude de votre projet, un rendez-vous et/ou un accompagnement
pourra vous être proposé.*

Identification du porteur	<u>Nom de la structure :</u> INFODROITS <u>Statut juridique : (Association loi 1901, commune, autre)</u> Association loi 1904 <u>Adresse :</u> 23 allée des Tulipes 33600 Pessac (Siège social) 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon (Antenne administrative de Côte d'or) Nom et fonction du référent : MARINELLI Kyllian – Juriste Chargée de Missions Téléphone : 07 57 12 93 50 Email : k.marinelli@infodroits.org
Territoire concerné	<u>Quartier(s) prioritaire(s) ciblé(s) :</u> ☐ Dijon-Grésilles ☐ Dijon-Fontaine d'Ouche ☐ Chenôte- Le Mail ☐ Longvic-Bief du Moulin ☐ Talant Belvédère ☐ Quetigny-centre ☒ Tous
Intitulé du projet	<u>Titre court et explicite :</u> Permanences d'Information juridique dans les Quartiers Prioritaires de Dijon Métropole

Thématique(s) visée(s)	(Cochez une ou plusieurs thématiques) ☒ Lutte contre l'isolement et lien social ☐ Transitions et inclusion ☒ Emploi et émancipation ☒ Tranquillité publique et citoyenneté
Description synthétique du projet	L'association Infodroits est une association généraliste habilitée à traiter de toutes les questions juridiques dans tous les domaines (droit du travail, du logement, de la famille, droits des étrangers, de la consommation, pénal, successions,...). L'Association Infodroits permet ainsi à chaque citoyen d'avoir une meilleure connaissance de ses droits et devoirs, de favoriser son insertion sociale et professionnelle en levant les freins à l'emploi, et de favoriser l'égalité des chances. Infodroits fait également le lien entre les usagers, l'administration et/ou la justice, ce qui favorise l'apaisement de certains conflits et participe à la prévention de nouveaux conflits. Gratuites pour les habitants, les permanences permettent : un accueil en toute confidentialité, une écoute, une information sur les droits et obligations ainsi que sur les différentes démarches possibles et une orientation vers le professionnel approprié le cas échéant. Elles facilitent aussi le lien entre les usagers et les administrations, la justice, les travailleurs sociaux, les associations locales spécialisées, afin de permettre à chacun d'exercer ses droits et de faire face à ses obligations. Les permanences sont généralistes : les personnes peuvent donc prendre rendez-vous pour toute question juridique : travail (conditions de travail, rupture conventionnelle, licenciement, démission,...), contrats (droits et devoirs des locataires et des propriétaires, assurances, téléphonie, internet, mutuelle,...), famille (séparations, divorces, pensions alimentaires, droit de visite et d'hébergement, autorité parentale,...), droit pénal, successions et donations, droit des étrangers (titre de séjour, naturalisation, demande d'asile...), droit bancaire, droit fiscal, fonction publique, droit administratif, droit des biens, baux commerciaux, état civil, protection des majeurs (tutelles, curatelles, sauvegardes de justice), protection sociale, responsabilité, droit des sociétés, surendettement, ...

	Ce critère généraliste est important pour les usagers et facilite souvent la prise de rendez-vous. Les habitants ont souvent « peur » de la justice et indiquent que le fait que les entretiens soient confidentiels et sur des thématiques généralistes a facilité leur venue. En effet, l'aspect généraliste des permanences d'Infodroits permet d'assurer la confidentialité puisque la raison de leur venue ne peut pas être connue par les autres habitants du quartier.
Actions envisagées (exemple : ateliers, animations, chantier, coordination...)	Pour 2026, l'Association Infodroits propose le maintien des permanences sur les Quartiers Politique de Dijon Métropole, à savoir : • L'Essentiel-le (ou autre lieu) (QPV Les Grésilles) : 7 permanences de 2h soit 14h de permanences permettant de recevoir 28 personnes. • L'espace André Gervais (QPV Fontaine d'Ouche) : 10 permanences de 2h soit 20h de permanence permettant de recevoir 40 personnes. • Maison de la Justice et du Droit de Chenôve (QPV Le Mail) : 9 permanences de 2h soit 18h de permanence permettant de recevoir 36 personnes. • La Ruche (ou autre lieu) (QPV Le Bief du Moulin) : 8 permanences de 2h soit 16h de permanences permettant de recevoir 32 personnes. • Le Relais (QPV Le Belvédère) : 10 permanences de 2h soit 20h de permanences permettant de recevoir 40 personnes. • L'Appart Services 7 rue Ronde (QPV Quetigny Centre) : 9 permanences de 2h soit 18h de permanences permettant de recevoir 36 personnes. • 14 permanences nomades sur les Quartiers Prioritaires de la ville (entre 2 à 3 permanences nomades par quartier) entre 2h30 et 3h30 au sein de l'Utilitaire de l'association de Médiation & Prévention Dijon Métropole, ou au moment d'évènement type Caravane d'accès aux droits, soit 42h de permanences permettant de recevoir 84 personnes.
Objectifs principaux	• Permettre à chaque citoyen d'avoir une meilleure connaissance de ses droits et devoirs, connaissance préalable à toute appropriation de la notion de citoyenneté, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes. • Favoriser la connaissance des institutions, de la citoyenneté et des Valeurs de la République • Permettre aux populations les plus fragiles (habitants des quartiers prioritaires, et en particulier les plus jeunes) de se saisir de leurs droits et de comprendre leurs obligations (afin d'éviter le

	non-recours aux droits et aux services) • Faire le lien entre les usagers, l'administration et/ou la justice afin de rétablir un lien social • Favoriser l'apaisement de certains conflits et participer à la prévention de nouveaux conflits • Favoriser l'implication et la responsabilisation de chacun en laissant les personnes actrices et maîtres des décisions les concernant • Assurer la continuité du service d'accès au droit généraliste permettant aux habitants des quartiers prioritaires de s'informer sur leurs droits et obligations et de s'approprier les valeurs de la République • Ouvrir les permanences spécifiquement aux habitants des quartiers prioritaires afin de limiter le délai de prise de rendez-vous • Continuer à développer le partenariat institutionnel et associatif local afin d'orienter au mieux les habitants et de proposer des actions en complémentarité de l'existant.
Public(s) cible(s)	Enfants (0 – 10 ans) ☐ nombre estimé : Adolescents (11 – 15 ans) ☐ nombre estimé : Jeunes adultes (16-30 ans) ☐ nombre estimé : Adultes (+ de 30 ans) ☐ nombre estimé : Intergénérationnel ☒ nombre estimé : 296 <u>Caractéristiques du public :</u> Public résidant en Quartier Prioritaires de la Ville
Partenaire(s) mobilisé(s)	<u>Nom et rôle (opérationnel, financier, autre..):</u> Maison de Justice et du Droit à Chenove (opérationnel) Maison de la Tranquillité – Espace André Gervais à Fontaine d'Ouche (opérationnel) L'Essentiel-le à Les Grésilles (opérationnel) Le Relais à Talant (opérationnel) L'appart'services au 7 rue Ronde à Quetigny (opérationnel) La Ruche à Longvic L'association de prévention et de médiation (opérationnel)

Le projet s'articule avec des actions existantes ?	☒ Oui ☐ Non Si oui lesquelles ? Les permanences d'information juridique sont réalisées en partie avec l'association de Médiation et Prévention de Dijon Métropole, lors de sorties dites « nomades » dans les Quartiers Prioritaires de la Ville au sein de L'Utilitaire de Médiation Sociale
En quoi votre projet est-il innovant ?	Bien que pérenne, le dispositif évolue continuellement afin de répondre aux besoins juridiques émergents des habitants. Les permanences juridiques généralistes, gratuites et confidentielles, permettent de lever les freins à l'accès au droit (méconnaissance des dispositifs, difficultés linguistiques ou numériques, isolement), en complémentarité avec les services de droit commun. Le projet s'inscrit dans un partenariat opérationnel avec les acteurs locaux, facilitant l'orientation continue des usagers. Les permanences d'information juridique tendent à s'adapter en continu aux besoins de chaque quartier, et aux blocages et besoins de ses habitants (adaptation des permanences en dispositif nomade, rencontres locales, changement de lieux de fréquentation, adaptation des horaires...), afin de répondre au mieux et de faciliter l'accès au droit.
Comment les habitants seront-ils impliqués ?	La participation des habitants repose d'abord sur un accès direct et volontaire aux permanences juridiques, favorisant l'expression des besoins individuels (qui peut parfois montrer une tendance collective) en matière d'accès aux droits. Les problématiques rencontrées lors des permanences permettent de rendre compte de difficultés communes aux habitants du quartier, ou même inter-quartiers. Les habitants sont également acteurs de leur parcours, à travers une démarche d'information et d'accompagnement visant à renforcer leur compréhension des démarches, leur autonomie, mais également leurs responsabilisation, le but des permanences d'information juridique étant d'informer sur les droits et devoirs de chacun. Les permanences d'information juridique s'appuie également sur des relais de proximité (structures locales, acteurs associatifs, équipements de quartier) favorisant la participation des habitants et la diffusion de l'information au sein du quartier.
Impact(s) souhaité(s)	Les permanences d'information juridique vise à améliorer l'effectivité de l'accès aux droits des habitants du quartier prioritaire, en réduisant le non-recours et en facilitant la compréhension des démarches juridiques et administratives. Les permanences permettent d'apporter des réponses adaptées à des situations individuelles complexes sur toutes types de thématiques. Les permanences tendent à un renforcement de l'autonomie des

	habitants dans leurs démarches, une information juridique correcte et une orientation plus efficace vers les dispositifs de droit commun. Le projet contribue également à une meilleure articulation entre les acteurs locaux, participant ainsi à la cohésion sociale et à l'égalité d'accès aux services sur le territoire.
Indicateurs d'évaluation quantitatifs	• Taux de fréquentation de la permanence, • Nombre de problématiques traitées, • Renvois effectués • Âge du public reçu, genre, commune et quartier de résidence, catégorie socio-professionnelle • Prescripteurs
Indicateurs d'évaluation qualitatifs	• Type de réponses apportées (simple information, aide à la rédaction de courrier...) • Type de problématiques traitées • Qualité des échanges avec les personnes reçues et les partenaires orientant les personnes ou les accompagnant au quotidien
Calendrier prévisionnel	<u>Date de début de l'action :</u> Au 1^{er} Janvier 2026 (première permanence d'information juridique effective le 7 Janvier 2026) <u>Date de fin de l'action :</u> Au 31 Décembre 2026 (dernière permanence d'information juridique prévisionnelle le 15 Décembre 2026)
Moyens humains de la structure pour le projet	<u>Intervenants (animateurs, prestataires de services...)</u> • 1 Salarié CDI • 1 Stagiaire PPI Eleve-avocat
Moyens matériels de la structure pour le projet	Les juristes disposent d'un ordinateur personnel et d'un smartphone pour leurs recherches. Les permanences ont lieu dans des bureaux mis à disposition par les partenaires

L'action a-t-elle déjà été financée par le contrat de ville ?	☒ Oui ☐ Non ☐ oui dans le cadre d'une CPO
Budget prévisionnel	Coût total du projet : 11 000€ Cofinancements envisagés : Montant sollicité au titre de la Politique de la Ville Etat : 7000€ Dijon métropole : 4000€ Conseil régional : Commune (préciser) :
Pièces à joindre	☐ Contrat d'Engagement ☐ Budget prévisionnel détaillé du projet ☐ Budget de la structure ☐ Républiqueain ☐ signé